

PREAVIS MUNICIPAL No 12/2025

Demande de financement de CHF 325'000.00 TTC destiné aux travaux de bouclage du réseau d'eau potable au chemin de la Chapelle

Déléguée municipale : **Muriel Archer Galibourg**

Au Conseil communal de St-Cergue

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

La distribution d'eau potable du secteur Nord-Est du chemin de la Chapelle et de l'Observatoire est actuellement assurée par un réseau bouclé entre la Route de Nyon et la Route d'Arzier. Ces conduites sont en règle générale et selon les informations disponibles assez anciennes. Leur remplacement est donc à envisager si une opportunité se présente.

Par ailleurs, la Commune envisage de terminer la mise en système séparatif de son réseau d'évacuation des eaux dans ce chemin en 2026. La commune de Saint-Cergue va donc saisir l'opportunité de remplacer l'une des conduites anciennes par un nouveau bouclage décrit ci-après et par ailleurs prévu dans le cadre du PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau) en cours d'approbation auprès des instances cantonales.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Situation actuelle

La conduite communale ancienne, située entre le chemin de la Chapelle au point C et la Route d'Arzier, passe au travers des parcelles 815, 45, 54 et 47. Son tracé est mal connu et le transit de l'eau dans cette conduite est en réalité interrompu quelque part sur ce tronçon, vraisemblablement par une vanne fermée. Malgré de nombreuses recherches toutes ces dernières années par le Service technique communal, cette vanne n'a jamais pu être retrouvée. L'absence de plan des travaux exécutés de cette conduite a été un sérieux handicap à la réussite de ces recherches. Cette vanne fermée implique que le réseau bouclé entre la Route de Nyon et la Route d'Arzier cité plus haut n'est en réalité pas effectif et que la sécurité d'alimentation et de défense incendie dans tout ce secteur s'en trouve considérablement affaiblie.

2.2 Situation projetée pour le bouclage du réseau ESP

Le simple remplacement de cette conduite entre le point C et la Route d'Arzier à la hauteur de la parcelle N°47 n'est pas opportun. En effet, son tracé au milieu de parcelles privées n'est pas idéal pour l'exploitation future et elle resterait difficilement accessible.

Le nouveau tracé proposé passe entièrement dans le chemin de la Chapelle, selon le tronçon A-B-C, de façon à recréer un bouclage entre le point C et la Route d'Arzier, mais plus à l'Ouest qu'actuellement.

Commune de Saint-Cergue

Ce nouveau tracé comporte les avantages suivants :

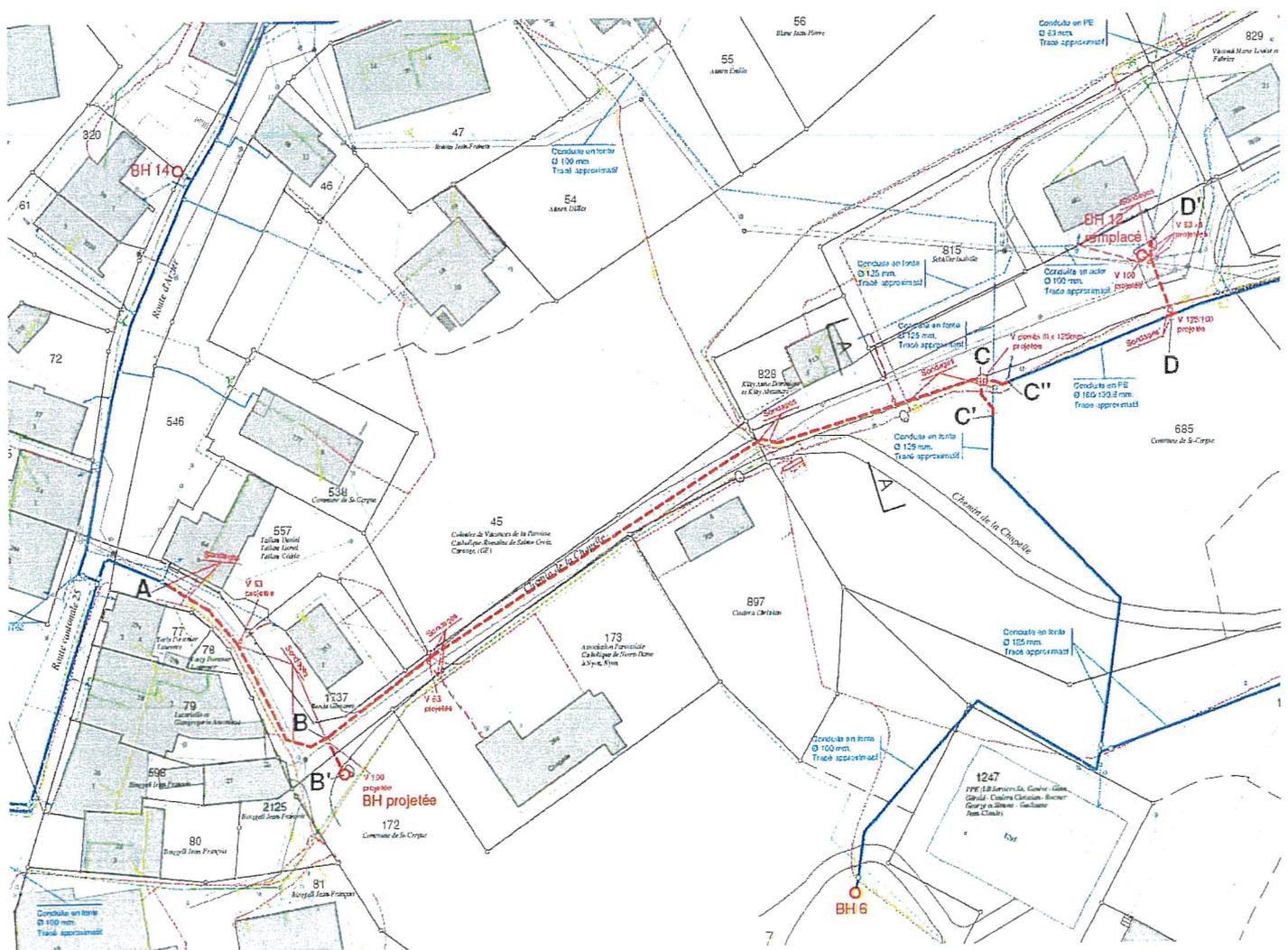
- meilleure accessibilité,
- vannes de réseau et de branchement des propriétés privées dans la chaussée (donc facilement accessibles),
- amélioration de la défense incendie dans le secteur.

Au point A, le nouveau bouclage se raccordera sur la conduite en attente posée à cet effet dans le cadre du remplacement de la conduite dans la Route d'Arzier réalisé en 2025. A noter également que la réalisation de ce nouveau bouclage en 2026 et l'abandon de l'ancienne conduite faciliteront les travaux de fouilles pour la mise en séparatif depuis le chemin de la Chapelle en direction de la Route de la Gare, prévue peu après.

Le projet prévoit donc ce nouveau bouclage au moyen d'une conduite en fonte de diamètre 125 mm. Comme indiqué ci-dessus, une nouvelle borne hydrante (BH) sera installée au point B' et contribuera nettement à une meilleure défense contre l'incendie dans ce secteur qui est actuellement dépourvu de BH. Son emplacement a été validé par le SDIS.

Au point C, au raccordement de ce bouclage sur les deux conduites anciennes (C'et C''), une vanne Combi III sera posée pour garantir un maximum de flexibilité dans l'exploitation du réseau et impacter le moins possible d'abonnés lors d'une intervention.

En ce qui concerne la BH N°12 au point D', étant donné qu'elle est actuellement branchée sur la conduite qui sera abandonnée, elle sera raccordée sur la conduite existante au plus court sur le tronçon D-D'.



5. ASPECT FINANCIER

Les travaux liés au remplacement de la conduite ESP font l'objet d'une demande de subventionnement auprès de l'ECA. Un subside, de l'ordre de 12% à 14% des travaux subventionnés, sera probablement octroyé. La subvention ne pourra être obtenue que sur présentation du paiement du 100% des factures.

Au 31 décembre 2024, les emprunts à long terme de la Commune totalisent un montant de CHF 8'879'155.15, tandis que le plafond d'endettement, voté pour la législature 2021-2026, s'élève à CHF 20'000'000.-. Dans ce contexte, ces travaux seront financés par la trésorerie courante.

Conformément au référentiel comptable MCH2, les travaux concernant l'eau sous pression seront imputés dans la fonction 7100 « Approvisionnement en eau » et amortis sur une durée de 60 ans. Un montant équivalent sera prélevé sur le compte de financements spéciaux «Eau sous pression».

6. CONCLUSION

Le projet permet un renouvellement bienvenu des conduites existantes faisant probablement parties des plus âgées du réseau et supprime un tronçon de conduite problématique et sous-dimensionné. Le nouveau vannage permettra d'améliorer la sécurité d'alimentation. Les conditions relatives à la défense incendie seront également améliorées grâce à la garantie d'un bouclage en état de fonctionnement. C'est pourquoi ce projet, couplé à celui de l'évacuation des eaux, constitue une amélioration significative de l'état d'équipement des infrastructures communales dans ce quartier.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Cergue,

- vu le préavis N° 12/2025 de la Municipalité,
- oui le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de bouclage du réseau d'eau potable au chemin de la Chapelle,
- **d'octroyer** à cet effet un financement total de CHF 325'000.00 TTC,
- **de financer** ces investissements par la trésorerie courante.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 3 novembre 2025.

Au nom de la municipalité

Le Syndic

Paul Ménard



La Secrétaire


Joëlle Carriot

Enfin, les quelques prises privées situées aux abords de ce nouveau bouclage seront naturellement toutes transférées de l'ancienne à la nouvelle conduite. Lors des travaux, l'état des conduites privées pourra être appréhendé et les propriétaires privés dont l'état des conduites est mauvais seront invités à les remplacer jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

A la fin des travaux, étant donné la réalisation d'une relativement large fouille pour le nouveau collecteur d'eaux usées (EU) et la nouvelle conduite d'eau, la chaussée sera entièrement réfectionnée dans le cadre du programme de réfection de routes de la Commune.

3. AUTRES SERVICES

Romande Energie et Swisscom

Romande Energie et Swisscom ont été consultés dans le cadre de ce projet. A l'heure de la rédaction du présent préavis, leur réponse ne nous est pas encore parvenue. En cas de réponse positive de leur part, d'éventuels nouveaux tubes pourront facilement être intégrés au projet.

4. COÛT DES TRAVAUX

Le budget pour ces travaux est établi par notre mandataire : le bureau Miaz & Weisser SA de Lausanne.

Pour les travaux de génie civil, le présent devis est calculé sur la base de la soumission d'eau potable remplie avec les prix unitaires de l'entreprise adjudicataire des travaux pour le réseau d'égouts, soit l'entreprise FFA SA.

Pour les travaux d'appareillage, le présent devis est calculé sur la base des soumissions rentrées, économiquement la plus avantageuse, à la suite des appels d'offres lancés, auprès de différentes entreprises de la région, conformément à la loi sur les marchés publics.

Le présent devis a été majoré de 15% divers et imprévus afin de tenir compte des nombreuses inconnues du réseau d'eau potable dans le secteur.

Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Budget eau sous pression:

1	Travaux de génie civil	156'211.45
2	Travaux d'appareillage	83'594.75
3	Vannes et pose de 6 vannes de prise privées	3'400.00
4	Détection de conduites	2'500.00
5	Travaux géométriques	1'800.00
6	Honoraires pour étude et DT (Miaz et Weisser SA)	40'800.00
7	Divers et imprévus 15%	36'693.80

TOTAL DES TRAVAUX TTC

325'000.00
